

Modalités de gestion concernant les habitats humides associés et les espèces d'intérêt communautaire fréquentant ces milieux

7



A. Persuy © CNPF

Mégaphorbiaie.

Les milieux humides se caractérisent généralement par des associations végétales complexes. Leur origine est liée aux pratiques agropastorales ancestrales comme le pâturage extensif et la fauche principalement qui les entretenaient et empêchaient leur fermeture.

Les bruyères ciliée et quaternée et la Molinie bleue sont des espèces typiques des landes humides aux sols pauvres et acides. A l'instar des landes sèches, elles abritent de nombreuses espèces d'oiseaux. Mais l'on y retrouve surtout plusieurs espèces de papillons dont le cycle de vie est intimement lié aux plantes qui y poussent.

Dans certaines conditions, l'accumulation au fil du temps de matière organique sur plusieurs centimètres de profondeur a conduit à la formation de landes paratourbeuses ou plus rarement de véritables tourbières exploitées autrefois.

Les mégaphorbiaies sont marquées par une végétation luxuriante. Elles constituent des zones de transition entre différents milieux et ont à ce titre un intérêt écologique également très fort.

Habitats concernés

En Pays de la Loire, les habitats concernés sont les suivants :

- 4010 - Landes humides atlantiques à Bruyère quaternée
- 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère quaternée
- 6410 - Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- 6430 - Mégaphorbiaies

Les milieux tourbeux (7110, 7120, 7140, 7150, 7210, 7230).

Espèces concernées

En Pays de la Loire, les espèces concernées sont les suivantes :

- 1060 - Cuivré des marais
- 1065 - Damier de la Succise
- 1078 - Ecaille chinée



M. Gautier © CNPF

Damier de la Succise.

Règles

- Ne pas effectuer de drainage ou toute rectification des cours d'eau ou fossés situés dans ou à proximité immédiate de ces habitats,
- ne pas boiser volontairement ces habitats de très faible intérêt sylvicole,
- proscrire toutes les interventions lourdes susceptibles de modifier, voire de dégrader ces habitats : le travail du sol, la circulation d'engins mécaniques non adaptés à la portance du sol, la création d'aménagements divers (voirie, places de dépôts, sentiers, plans d'eau), etc.,
- proscrire les traitements phytopharmaceutiques dans l'habitat ou dans les parcelles à proximité traversées par des cours d'eau connectés aux milieux tourbeux,
- ne pas stocker le produit des coupes forestières (grumes, rondins, stères) ni les rémanents sur ces espaces,



M. Bartoli © CNPF

Euclyptus chinensis.



Lande humide.

CRPF IDF-Centre.

Recommandations

Dans la mesure du possible, le propriétaire est encouragé à :

- utiliser des engins adaptés à la faible portance des sols (chenilles, pneus basses pression), sauf en milieux tourbeux où la circulation d'engins est à proscrire,
- veiller au bon entretien du réseau de cours d'eau et de fossés à proximité ainsi qu'à la qualité des eaux de ceux-ci,
- éviter l'installation de dispositifs d'agraineage.

Recommandations complémentaires spécifiques aux milieux humides (d'intérêt communautaire ou non) signalés comme abritant les espèces citées plus haut :

- maintenir le caractère étagé des lisières en conservant plusieurs strates de végétation (strates herbacée, buissonnante et arborescente).